

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

29/04/2013

06/05/2013

2013-0665

1. Intitulé du projet

Création d'une nouvelle voie de liaison rue J. Guesde et d'un giratoire d'accès à la zone d'activité des "Quatre Vents"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lille Métropole Communauté Urbaine - Espace Public et Voirie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

B. Debreu Vice-Président délégué

RCS / SIRET

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création par Lille Métropole Communauté Urbaine d'une nouvelle voie de liaison entre la route départementale (RD 700) et la RD 952 sur la commune de Hem
Création d'un giratoire permettant l'accès à la zone d'activités économiques des "Quatre Vents" et au lotissement "la Chapelle Madame"

4.2 Objectifs du projet

Cette voie nouvelle aura pour objectif de compléter l'accessibilité aux deux zones d'activités économiques que sont le parc d'activité des "Quatre Vents" et la zone de "la Blanchisserie".

Elle améliorera également le maillage actuel en offrant la possibilité aux habitants de Hem, de Lannoy et de Lys-lez-Lannoy, de ne pas emprunter le centre ville de Hem et la rue Jules Guesde (RD 952) se développant en schéma urbain dense.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Création de voie nouvelle en 2 x 1 voie:

- partie Nord : création d'une bande plantée d'arbres d'alignement à engazonner, d'une piste cyclable unidirectionnelle et d'un trottoir de part et d'autre de la voie
- un giratoire desservant la zone d'activités économiques
- partie Sud : liaison avec la route départementale 2 x 1 voie, bandes d'accotement enherbées

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bretelle de liaison entre la RD700 et la rue Jules Gesdes

Voirie classique 2 x 1 voie

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- Déclaration d'utilité publique (DUP)
- Enquête parcellaire
- Dossier dans le cadre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	840 m
Largeur (2 x 1 voie) - total 20 m	6 m de chaussée
Giratoire	3142 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Hem

Le projet se situe dans le
prolongement de la rue des Trois
Fermes et de la nouvelle voie
existante jusqu'à la RD 700

Coordonnées géographiques¹ Long. 03 ° 12 ' 18 " E Lat. 50 ° 39 ' 25 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 03 ° 12 ' 05 " E Lat. 50 ° 39 ' 38 " N

Point d'arrivée : Long. 03 ° 12 ' 34 " E Lat. 50 ° 39 ' 19 " N

Communes traversées :

Hem

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

terrains agricoles 2.23ha

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine approuvé le 8 octobre 2004 et modifié le 29 juin 2012 : secteurs UG et A, emplacements réservés sur la commune de Hem n°1 (prolongement de l'avenue A. Pinay) et n°4 (liaison rue J. Guesde/ RD 700)

- Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole approuvé le 6 décembre 2002 : affectation en zone d'extension urbaine économique et multifonctionnelle
- SDAGE du bassin Artois Picardie

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Réalisation du PPBE engagée, consultations publiques dès 2014

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRn Mouvement de terrain - tassements différentiels prescrit le 13/02/01 - PPRn Inondation - bassin de risque de la Marque prescrit le 29/12/00
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux de la nappe carbonifère de Roubaix-Tourcoing (arrêté préfectoral du 20/01/2004) pour cause de surexploitation de la ressource Commune de Hem : 60 mètres de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZPS "les cinq tailles" FR 3112002 situé à 20 km environ du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'excédent en matériaux sera faible et dans la mesure du possible réutilisé pour les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les dégradations sur le milieu agricole restent faibles au regard du patrimoine écologique du secteur. Toutefois la réalisation d'une route constitue une coupure au coeur d'un habitat.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espace agricole 2.23ha
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRn Inondation : risque de remontée de la nappe très faible PPRn Mouvements : aléa retrait fort et moyen sur les terrains de l'opération
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☐	☐ ☒	Risque de pollution de la nappe en cas de déversement d'un , pollution par les eaux de chaussée.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit lié au trafic, toutefois aucune habitation ne se situe à proximité de la voie. S'agissant d'une déviation le trafic en centre ville sera allégé.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Rejets liés aux trafics routiers. Il s'agit toutefois d'une déviation, le trafic sera reporté de la rue Jules Guesde sur la nouvelle voie.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'infiltration sera recherchée en priorité après tamponnement des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de nouvelle voie reliant la rue Jules Guesde à la RD700 a pour objectif de décharger le centre ville de Hem et de faciliter l'accès au parc d'activité des 4 Vents.

Les terrains sur lesquels la voie nouvelle prend place sont voués à l'activité agricole. Au regard des différentes informations relevées dans les paragraphes 5.2 et 6.1, aucun éléments sensible n'est identifié, le projet n'impactera pas le milieu naturel ainsi que les différentes ressources. Les risques envisagés concernent une pollution accidentelle de la nappe ou des rejets atmosphériques, ces risques étant pris en compte dès la conception du projet (concernant les pollutions) et à relativiser (il s'agit d' une report de trafic sur une voie nouvelle en milieu ouvert).

Au regard du contexte local (naturel et physique) et du projet ayant pour objectif d'alléger le trafic en centre ville, l'étude d'impact ne semble pas être nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Lys-lez-Lannoy

le,

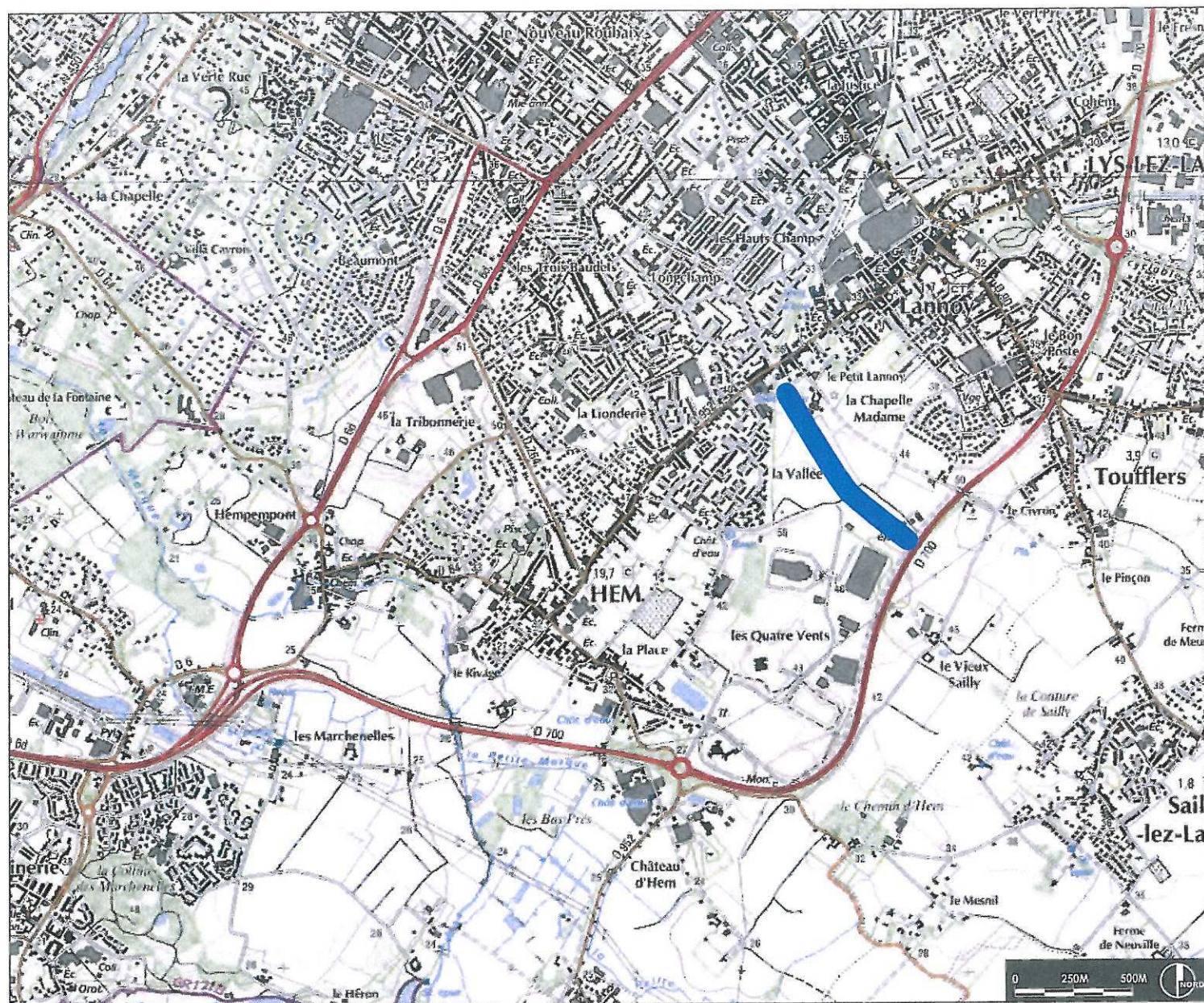
05/04/2013

Pour la Présidente du Conseil
de la Communauté Urbaine de Lille
Le Vice-Président délégué

Signature


B. DEBREU

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



source : fond Géoportail



Zone de projet





 Zone de projet

 Prise de vue

source : Google earth mai 2012

1



2



